

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025.**

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 21 mai 2025 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry COTICHE Maire, selon convocation du 13 mai 2025.

**ETAIENT PRESENTS** : M. COTICHE, M DESLOGES, Mme DUBOUIS, Mme DEMAY, M BOUDEAU, Mme FAURE, M DENIAU, M. CHARLES, M. CHAUSSECOURTE, M PACAUD

**ETAIENT EXCUSES** : Mme ENGUEHARD (pouvoir à Mme FAURE), M FOIRET (procuration à M. Desloges), Mme LAURENT

**ETAIENT ABSENTS** : M CHERRORET, Mme MAZIERE

➤ Monsieur Boudeau est élu secrétaire de séance.

• **Approbation du procès-verbal du 15 avril 2025 :**

Monsieur Pacaud ne souhaite pas prendre part au vote puisqu'il était absent à cette séance. Le procès-verbal de la dernière séance du 15 avril 2025 est approuvé à la majorité.

*Vote :                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11*

• **Achat Tracteur, épaveuse et chargeur :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'achat d'un tracteur, d'une épaveuse et d'un chargeur, un avis d'appel à la concurrence a été effectué et l'ouverture des plis réalisée. Monsieur Desloges présente le rapport des offres.

Ont répondu les entreprises suivantes :

- Ets Dubranle
- SAS Agri 23
- Ets Dumontaux
- SAS Fontvielle
- SAS Defimat
- BL Pro

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte son choix sur l'entreprise BL Pro pour un montant Hors Taxes de 122 360 €.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'établir, signer, mandater tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

*Vote :                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 12*

• **Groupement de commandes pour l'achat de produits pétroliers :**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 15 avril 2021, le conseil municipal avait choisi d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de produits pétroliers. Le conseil départemental propose le renouvellement de ce dispositif pour la période 2026-2030. Il convient de recenser les besoins pour les carburants suivants lot 1 fioul, lot 2 gazole non routier, lot 3 carburants, lot 4 AdBlue.

Le conseil municipal est favorable à cette reconduction et charge Monsieur le Maire d'établir et de signer tous les documents relatifs au bon déroulement de cette opération.

*Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12*

• **Majoration et/ou récupération pour les heures supplémentaires et complémentaires :**

Monsieur Boudeau rappelle que :

- ce point avait fait l'objet d'un débat lors de la séance du 15 avril dernier pour les modalités de récupération des heures supplémentaires
- cette délibération a été présentée et validée par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion le 07 avril 2025

Les heures complémentaires (pour les agents à temps non complet jusqu'à 35h) seront récupérées. Les heures supplémentaires seront soit récupérées soit rémunérées dans la limite de 25 heures par mois et par agent (y compris les heures effectuées un dimanche, jour férié et nuit).

Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation des heures supplémentaires est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale, en concertation avec l'agent concerné.

Les heures supplémentaires qui ne seraient pas payées devront être récupérées sur une année glissante.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des membres présents.

*Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12*

• **Cotisation association ASSUMER :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association ASSUMER de Fransèches. Il est proposé à la commune d'adhérer.

Cette association avait été initialement créée pour organiser des événements sur le territoire de l'ancien canton de Saint-Sulpice-les-Champs ou aider les associations adhérentes à organiser des manifestations. Le montant de la cotisation est égal à 0.30 € par habitant soit pour Ahun la somme de  $1642 \times 0.30 = 432.60$  € pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adhère à l'association Assumer pour l'année 2025 et charge Monsieur le Maire d'établir tous les documents nécessaires.

*Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12*

• **Adhésion au SDIC 23 de 2 nouvelles communes :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n°2025-03/05 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 20 mars 2025 acceptant l'adhésion des communes suivantes :

Saint-Dizier-la-Tour  
Saint-Martiel-le-Vieux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'adhésion au SDIC 23 de la commune précitée.

*Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12*

• **Questions diverses :**

***Projet Aire de jeux et aire sportive :***

Mme Dubouis présente les devis reçus dans le cadre du projet des « Jeux de plein air ». Deux jeux (rodéoboard et portique nacelle) seront installés sur la zone dite du Décapark et un parcours au plan d'eau.

**Points sur les travaux :**

Le conseil départemental a fait réaliser une première tranche d'enrobé. L'entreprise Eurovia respecte le planning contractuel malgré les imprévus.

**Changement de la tondeuse autoportée Kubota :**

La tondeuse autoportée Kubota présente des signes d'usure, il convient de pourvoir à son remplacement. Dans le cadre de la commande publique, une consultation va être lancée avec l'établissement d'un cahier des charges.

**Dotations DETR 2025 :**

Le dossier de demande de subvention pour les travaux d'enfouissement de l'éclairage public Route de Limoges a reçu un avis favorable, pour mémoire les travaux sont estimés à 40 359,85 €. La commune bénéficiera des subventions telles que :

- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35 % soit un montant de 14 125,95 €
- le SDEC à hauteur de 30% soit un montant de 10 712 ,78 €.

Le changement de plusieurs radiateurs à la Gendarmerie coûtera 14 399,39 €, une subvention DETR de 7 169.69 €, soit 50% de la dépense. De plus le ministère des armées va réévaluer le loyer annuel pour participer à cette dépense

**Circuit touristique :**

Mme Dubouis présente le travail de Monsieur Charles Pontabry, stagiaire à l'Office du Tourisme, qui travaille sur le projet de circuit touristique sur la commune d'Ahun. Un devis a été transmis pour l'achat de 8 pupitres avec conceptions graphiques et illustrations. Un exemple est présenté crayonné en couleur pour les photos anciennes difficilement lisibles.

**Ordures ménagères :**

Lors du dernier conseil communautaire, le président a abordé les délégations qu'il a été amené à prendre, une de ces dernières concernait les ordures ménagères. En fait, lors de la dernière réunion du SICTOM, le président de la communauté de communes Creuse Sud-ouest Sylvain GAUDY était présent et aurait présenté un projet porté par Evolis concernant le ramassage des ordures ménagères en porte à porte sur une partie du territoire de la Comcom hors SICTOM. Lors de cette réunion, le SICTOM a demandé s'il était possible de se rattacher à ce marché. Monsieur Gaudy aurait précisé qu'il tenterait de demander. Manifestement cela n'a pas été fait et la commune d'AHUN, comme toutes les communes du SICTOM dépendant de CSO se retrouve écarté de ce marché. Il convient d'organiser une rencontre entre le président Gaudy et M Aubert, président du SICTOM pour revoir cette situation.

☞ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.**